

**ELECTION POUR LES REPRESENTANT DES PARENTS  
D'ELEVES  
DU 7 OCTOBRE 2016**



**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

**Qui vote ?**

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

**Le matériel de vote**

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

**Deux solutions pour voter**

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.



[education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire](http://education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire)

Retrouvez la rubrique "**Représentant de parents d'élèves**" sur l'espace Parents du site Onisep

[www.onisep.fr/Parents#Representants-de-parents-d-eleves](http://www.onisep.fr/Parents#Representants-de-parents-d-eleves).

Cette rubrique a pour objectif de donner une **première information** aux parents, **sur les représentants de parents d'élèves et les associations de parents d'élèves.**

**Vous trouverez des réponses aux questions suivantes :**

- Les associations de parents d'élèves ; Rôles, fonctionnement et mode d'adhésion...
- Un article sur les élections de parents d'élèves
- Un article sur le calendrier scolaire
- Un article sur les différentes instances des établissements scolaires : conseil d'école, conseil de classe, commission d'appel...
- Des témoignages sous forme de vidéo.